

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020327 – AMR 23/058/02

Action complémentaire sur l'AU 106/02 (AMR 23/037/02 du 9 avril 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**COLOMBIE** Maritze Trigos (f)  
Danilo Rueda (h)  
Clemencia Correa (f)  
les autres membres de la *Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz*  
(Commission Justice et paix)

Londres, le 20 mai 2002

Danilo Rueda a reçu une lettre de menaces de mort et Amnesty International est vivement préoccupée par sa sécurité, ainsi que par celle des autres membres de la *Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz* (Commission Justice et paix).

Le 12 avril, un courrier signé par les *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), mouvement paramilitaire soutenu par l'armée, a été envoyé au bureau de Danilo Rueda, dans les locaux de la Commission Justice et paix.

Cette lettre indiquait notamment : « [Vous] avez été désigné comme objectif militaire ... Nous enquêtons sur vous depuis 1997 et 1999. Nous vous avons averti et aucun autre délai ne vous sera accordé ... Vous ne nous avez pas écoutés et nous parlons sérieusement. Vous avez été désigné comme objectif militaire en tant que défenseur des droits humains et guérillero. Morts aux défenseurs guérilleros. »

Ces menaces de mort laissent à craindre que la sécurité de tous les membres de la Commission Justice et paix ne soit menacée. Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont en effet pour habitude d'accuser les défenseurs des droits humains d'être des collaborateurs ou des sympathisants de la guérilla, ce qui leur permet de les présenter comme des objectifs légitimes dans le cadre de leurs opérations anti-insurrectionnelles, et ces accusations sont fréquemment suivies de graves violations des droits humains telles que des enlèvements, des meurtres ou des actes de torture. Les violences commises contre les défenseurs des droits humains sont généralement imputables aux membres de groupes paramilitaires soutenus par l'armée, mais aussi à des soldats ou aux guérilleros des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie).

Amnesty International ne dispose d'aucune nouvelle information sur Maritze Trigos et Clemencia Correa.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités colombiennes à prendre immédiatement des mesures efficaces pour protéger Danilo Rueda et les autres membres de la *Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz* (Commission Justice et paix) ;
- demandez instamment que soit menée, en consultation avec la Commission Justice et paix, une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces dont Danilo Rueda et d'autres membres de cette organisation ont fait l'objet, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez les autorités à prendre sans délai les mesures qui s'imposent pour que les membres de la Commission Justice et paix puissent mener en toute sécurité leur action essentielle et légitime en faveur des droits humains ;
- rappelez au gouvernement colombien les obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elle sont énoncées dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies, ainsi que dans la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* » adoptée par l'Organisation des États américains (OEA), et dans les recommandations répétées des Nations unies ;
- demandez instamment aux autorités de prendre sans délai des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement colombien et aux recommandations formulées par les Nations unies.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

**Télex :** 44281 PALP CO

**Fax :** + 57 1 566 2071

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Sr. Presidente Pastrana,* /  
Monsieur le Président de la République,

**Defensor del Pueblo (médiateur) :**

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz  
Defensor del Pueblo  
Defensoría del Pueblo, Calle 55  
No. 10-32/46 office 301  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Defensor del Pueblo, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 640 0491

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz,* /  
Monsieur,

**Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:**

Dr. Luis Camilo Osorio  
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación  
Apartado Aéreo 29855, Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Fiscal General, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 570 2022 / 2003 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor.* »)

**Formule d'appel :** *Estimado Dr. Osorio,* / Monsieur,

**COPIES À :**

**Organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains :**

Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz  
AA 31861, Santafé de Bogotá  
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*